

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités  
Droits des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Laurence Morris/Nadège Tracol

Tél.: 04.76.60.34.92./04.76.60.33.30

Fax : 04.76.60.32.31

Courriel : [pref-enquete-publique-urbanisme@isere.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique-urbanisme@isere.gouv.fr)

Références :

**Information sur la consultation des collectivités**

pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique présenté par la société concessionnaire d'autoroute AREA et par l'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de l'aménagement de l'A480 et du Rondeau

La société concessionnaire d'autoroute AREA et l'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) ont déposé dans nos services un dossier de demande de déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau dans la traversée de Grenoble.

Le préfet de l'Isère a saisi les collectivités en application des articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement, la commune de Fontaine a accusé réception du dossier le 19 juin 2017.

Cette collectivité n'a pas émis d'observation dans le délai imparti de deux mois à compter de la date de l'accusé réception qu'elle a établi le 19 juin 2017.

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de la commune de Fontaine sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le préfet

Pour le Préfet, par délégation  
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET